

# Département de la Haute-Garonne

o-o

## Mairie de Sainte-Livrade

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le 15 Avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylviane COUTTENIER

**Présents :** Mmes COUTTENIER Sylviane, HAUDEGOND Marie-Elda, JANDOT Sandrine, BOUILLON Véronique, MM COSTES Christophe (arrivé en cours de séance), FOURCASSIER Cédric, FERRADOU Fabien, TREMBOWSKI Théodore, JANDOT Régis, AUROUX Jérôme.

**Procuration :** Néant

**Absents Excusés:** MM. BARRERE Nicolas

Mme Véronique BOUILLON a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 9 avril 2013



#### N°04/2013 : Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2013

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du **20 mars 2013**

*Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

**Prend acte et approuve le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en du 20 mars 2013**

**approuvé à l'unanimité**

#### N°05/2013 : : Approbation du Compte Administratif de 2012

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, Mme COUTTENIER s'étant retirée,

le Conseil Municipal DECIDE :

d'approuver le compte administratif de 2012, dressé par Madame Sylviane COUTTENIER, Maire, et laissant apparaître un excédent de clôture de :

Fonctionnement : 368 234.37€

Investissement : 202 315.01€

---

TOTAL : 570 549.38€

**Approuvé à l'unanimité**

## **N°06/2013 : Approbation du COMPTE DE GESTION dressé par M. ROQUE, receveur.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

*Considérant qu'il n'a aucune observation à formuler,*

*1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*

*2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

**- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Approuvée à l'unanimité**

## **N°07/2013: VOTE DES TAUX**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2013 à chacune des taxes directes locales,

**DECIDE** de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition ».

Taxe d'habitation :	9.59 %
Foncier bâti :	12.28 %
Foncier non bâti :	57.54 %

Délibéré par le conseil municipal en session ordinaire.

**Votants : 9 : Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 1**

## **N°8/2013: Vote du Budget primitif de 2013 et Affectation de résultat**

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal DECIDE :

• De voter le Budget Primitif de 2013  
équilibré en Recettes et Dépenses, et s'élevant à :

Fonctionnement : 551 281 €

Investissement : 210 720 €

TOTAL : 762 001 €

- Et de reporter en fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2013 la totalité de l'excédent de Fonctionnement 2012, soit la somme de **368 234 €**.

**Votants :10      Pour : 9      Contre :1**

### **N°9/2013 Subvention pour l'école élémentaire – Classe transplantée**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande l'enseignante des CE1 de l'école élémentaire du groupe scolaire du Sivom de la Vallée de la Save d'une subvention pour une classe transplantée. Le séjour aura lieu du 15 au 17 avril 2013 à la ferme de Paillac à Lavelanet de Comminges (31). Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'école et participe aux apprentissages scolaires. La participation demandée est de 50 € par enfant, soit 100 € pour l'effectif de la commune de Sainte-Livrade.

*Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:*

- **D'attribuer une subvention de 100 € à l'école élémentaire du groupe scolaire du Sivom de la Vallée de la Save pour une classe transplantée pour les élèves de CE1**
- **Précise que les crédits nécessaires figurent au budget chapitre 65**

**Approuvé à l'unanimité**

### **N°10/2013: Modification des statuts du Sivom de la Vallée de la Save.**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le SIVOM de la Vallée de la Save a modifié ses statuts par délibération du 9 avril comme suit :

#### **Ajout à l'article 3 :**

Le SIVOM de la Vallée de la Save est autorisé à solliciter le département de la Haute-Garonne en vue de l'organisation et de la mise en œuvre d'un service de transports publics routiers non urbains sur le territoire de ses communes membres, non incluses dans le périmètre d'un PTU, en application des dispositions de l'article L.5210-4 du CGCT.

#### **Article 4 :**

Le siège du syndicat précédemment à la Mairie de Mérenvielle 31530 MERENVIELLE, est fixé maintenant au 6 allée d'En bernadet 31530 PRADERE LES BOURGUETS.

*Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **Décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SIVOM de la Vallée de la Save tels que proposés et annexés à la présente délibération.**

**Approuvé à l'unanimité**

### **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

